

REGION BRETAGNE

n° 19_DGS_CRC_04

CONSEIL REGIONAL
19 et 20 décembre 2019
DELIBERATION

Communication sur le suivi des observations de la Chambre régionale des comptes en Bretagne

Le Conseil régional convoqué par son Président le 26 novembre 2019, s'est réuni le vendredi 20 décembre 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 11h25), Madame Claire GUINEMER, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL (jusqu'à 11h05), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Monsieur Alain LE QUELLEC (jusqu'à 11h10), Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 9h15), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Marc COATANÉA (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN à partir de 11h25), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD), Madame Isabelle LE BAL (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 11h05), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Roland JOURDAIN), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Monsieur Alain LE QUELLEC (pouvoir donné à Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT à partir de 11h10), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona

BRAS à partir de 9h15), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR), Madame Emmanuelle RASSENEUR (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 9 décembre 2019 ;

Vu l'avis de la commission Aménagement du territoire en date du 12 décembre 2019 ;

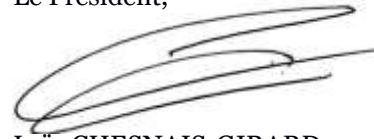
Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 16 décembre 2019 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A PRIS ACTE des actions entreprises par la Région suite aux observations de la Chambre régionale des comptes sur le contrôle des comptes et la gestion des infrastructures aéroportuaires.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Loïc CHESNAIS-GIRARD

Direction générale adjointe : Mer, tourisme et mobilités

Session du Conseil régional - décembre 2019

Rapport de la Chambre régionale des comptes

Actions entreprises suite aux observations de la Chambre sur « l'examen des infrastructures aéroportuaires »

L'article L.243-9 du Code des juridictions financières prévoit, depuis la loi NOTRe que :

« Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale (...) présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la Chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le Président de la Chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique (...) ».

Au terme de son audit qui a porté sur le « contrôle des comptes et de la gestion des infrastructures aéroportuaires », la Chambre régionale des comptes (CRC) a rendu son rapport d'observations définitives. Celui-ci a fait l'objet d'une présentation à l'assemblée lors de sa session du 18 octobre 2018.

Dans son rapport, la Chambre a formulé 5 recommandations majeures dont 3 à vocation stratégique et 2 destinées à améliorer le suivi contractuel entre la Région et ses délégataires.

1- S'appuyant sur les recommandations portant sur la stratégie ainsi que sur le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), la Région mène une réflexion sur l'avenir de tous les aéroports bretons. Suite à l'abandon du projet de construction d'un aéroport à Notre Dame des Landes, l'Etat et la Région ont signé, en février 2019, le « Pacte d'accessibilité et de mobilité de la Bretagne » permettant de lancer l'ouverture des chantiers aéroportuaires.

D'ores et déjà, les conditions nécessaires au transfert du foncier, propriété de l'Etat sur la plateforme de Rennes-Saint-Jacques de la Lande, ont été négociées entre les services de l'Etat et la Région. Ce transfert, conformément au Pacte, sera opéré gratuitement dans le cadre d'une disposition législative proposée au sein de la loi de finances 2020. Il est prévu une progression des trafics à 2 millions de passagers à l'horizon 2035. Aussi, le rythme de réalisation des investissements nécessaires sera cadencé en fonction des évolutions des trafics, effectivement constatées. La livraison fin 2019 de 650 emplacements de stationnements supplémentaires sur le site aéroportuaire rennais est déjà une première réponse aux recommandations de la Chambre.

Par ailleurs et suite à la fermeture de la ligne assurée par la compagnie HOP, le lancement fin 2019 d'une liaison sous Obligation de service public entre Quimper et Paris Orly, avec le soutien de l'Etat et des collectivités (Région, Département et EPCI de la Cornouaille), démontre une volonté de désenclaver le territoire.

Dans le cadre de la procédure de passation de la délégation de service public, la société CHALAIR a ainsi été retenue permettant une remise en service de la liaison Quimper-Paris Orly à compter du 25 novembre 2019. Le contrat prévoit, en outre, une clause de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, et sans indemnité, si le trafic est inférieur à 60 000 passagers au cours d'une année.

De plus et afin de compléter la vocation première, industrielle, de l'aéroport de Dinard (maintien sur le site la société SABENA TECHNICS et de ses 800 emplois directs et indirects), une démarche visant à déployer la dimension touristique de l'aéroport a été lancée. Cette initiative a permis de réunir les représentants des EPCI de l'ancrage

territorial de l'aéroport de Dinard-Pleurtuit (Saint-Malo, Dinard, Dinan, Combrault) puis dans un second temps à une présentation par le concessionnaire du plan de développement reposant sur :

- l'opportunité de la création de la destination touristique « Saint-Malo – Baie du Mont Saint Michel » pour améliorer sa notoriété par un changement du nom de la plateforme,
- la prospection de compagnies aériennes pour l'ouverture de liaisons européennes (Italie – Belgique notamment) et la constitution d'une structure de financement des lignes, capable juridiquement de contractualiser des accords marketing de services aériens,
- l'ouverture d'une ligne de transport en commun entre l'aéroport et la gare de Saint-Malo, qui est une recommandation forte de la Chambre

Le développement de l'offre de l'aéroport de Dinard contribuerait ainsi au rééquilibrage du trafic aérien vis-à-vis de l'aéroport de Nantes pour optimiser les infrastructures aéroportuaires de l'Ouest et limiter les déplacements post et pré acheminement, conformément au « Pacte d'accessibilité et de mobilité de la Bretagne ».

2- Pour répondre aux recommandations de la Chambre quant à l'amélioration, par la Région, du suivi technique et financier de ses conventions de délégation et la fiabilisation de sa connaissance de l'actif aéroportuaire, il convient de préciser qu'un travail sur la nature et la valorisation du patrimoine régional a été initié à l'échelle de la collectivité. Celui-ci intégrera un volet comptabilité.

En outre et en complément de ce travail, la Région :

- a conclu un accord cadre d'une durée de 4 ans lui permettant ainsi d'être assistée dans les différents domaines susceptibles d'être audités : technique, financier, comptable et juridique
- a confié à un prestataire spécialisé, l'élaboration d'une doctrine de comptabilisation patrimoniale portant sur les mécanismes d'inscription des biens des concessions aéroportuaires au bilan des concessions et dans les comptes de la Région, ceci en fonction du régime de l'aéroport, des modalités d'amortissements pratiqués, de la date d'entrée des biens, de leur nature, etc...

Après validation et partage des éléments du rapport par les services en charge de ces dossiers, l'échéance de mise en œuvre sera déterminée en commun à l'aune d'une réflexion globale au niveau de la collectivité.

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD